

Date de dépôt : 6 juin 2017

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié le PL 12115 lors d'une séance le 23 mai 2017.

La séance a été présidée par M. Bernhard Riedweg, la commission a été assistée dans ses travaux par M. David Favre, Directeur général, DGT, M^{me} Marion Guillot, Ingénieure, DGT, et M^{me} Chrystelle Charat, Ingénieure, DETA

Le procès-verbal a été tenu par M. Sylvain Maechler que nous remercions.

Mardi 23 mai 2017, audition de MM. Jean-Yves Goumaz et de Damien Zuber, respectivement directeur général et directeur d'exploitation de la Fondation des parkings, sur le PL 12115 approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016

M. Goumaz indique qu'en 2016 la Fondation des parkings a poursuivi la construction des parkings, dont celui des Gazomètres inauguré il y a quelques semaines. Ils ont aussi beaucoup travaillé sur le parking CEVA de Chêne-Bourg dont les travaux vont commencer cet été. Il y a eu également des travaux dans le parking David-Dufour dont les dalles sont progressivement refaites. 2016 a aussi été le début de l'exploitation du parking de l'écoquartier des Vergers, constitué de 1300 places. Il ajoute qu'ils ont également travaillé dans le domaine des parkings pour les deux-roues motorisés et les vélos. Il ajoute que les macarons s'éloignent progressivement du centre-ville. Ils ont constaté

la croissance continue du macaron Multizones Plus. Il indique que l'année 2016 a représenté beaucoup de travail sur le thème de la dématérialisation. Il précise qu'ils poursuivent le renouvellement des horodateurs en Ville de Genève par des horodateurs connectés. Il rappelle qu'ils ont fait un test avec une Scancar et qu'ils développent l'électro mobilité. M. Goumaz ajoute qu'ils ont renouvelé le statut du personnel et explique que les produits et les charges sont relativement constants, que le résultat est de 12,7 millions et que c'est donc une bonne année. Il précise que le résultat est légèrement supérieur à ce qui avait été budgété car les investissements prévus au niveau du budget n'ont pas tous été réalisés. Les recettes des P+R sont dans une tendance de croissance. Il indique que les macarons sont la deuxième source de recettes, avec près de 9 millions en 2016. Il précise que dans ces 9 millions il y a les macarons traditionnels de la Ville de Genève, les macarons Multizones et Multizones Plus, et les macarons des communes qui deviennent demandeuses d'installations de zones bleues et de macarons. Les recettes des horodateurs sont stables, à savoir autour de 10,5 millions de francs. Il précise que depuis 2014 ils ont introduit le paiement par téléphone et par carte avec les nouveaux horodateurs.

M. Goumaz ajoute que les revenus de la voirie pour l'Etat étaient de 8,7 millions avant 2015, et qu'une nouvelle convention a été signée qui est un forfait. Il relève qu'ils se sont engagés à verser à l'Etat un montant qui augmente un peu chaque année. Il explique que ce forfait ne leur est pas favorable à court terme. Il explique que les mandats avec les communes restent stables. Il relève que les amendes diminuent légèrement. Il souligne que derrière les amendes il y a un service client qui a traité 25 000 contestations en 2016. Il souligne l'augmentation des contestations par téléphone. Il indique qu'ils ont utilisé leur trésorerie pour réduire progressivement la dette qui est désormais saine, puisque le taux d'endettement est de 10%. Il indique qu'en 2017 ils vont inaugurer le parking des Gazomètres, qu'en 2018 il n'y a rien de concret en termes d'inauguration mais que des projets sont en cours en termes de P+R avec notamment le projet de la gare de Chêne-Bourg. Il indique qu'en 2020 plusieurs P+R sont prévus, à savoir à Bernex, à Bachet, à Trèfle-Blanc sous le terrain de la future patinoire et qu'en 2021 ils ont un projet de réhabilitation du parking des Alpes. Dans un horizon de 10 ans, ils souhaitent créer au total 6500 places pour un investissement total de 259 millions. Il explique que la trésorerie est donc destinée à ces futurs projets. Il ajoute qu'en 2019 ils ont des projets de stations pour les vélos à Pont-Rouge et à Eaux-Vives Sud. Il indique que le remplacement des horodateurs en Ville de Genève sera achevé cette année. Il précise qu'ils ont légèrement diminué le nombre d'horodateurs, à cause notamment de l'arrivée du paiement par téléphone. Les

effectifs en termes de personnel sont stables, mais qu'il y a des besoins au niveau des projets et de l'IT. M. Goumaz souligne que le plus gros parking pour les vélos est celui de la gare, parking que la Fondation exploite pour la Ville de Genève. Il indique qu'ils réfléchissent à un projet qui consisterait à utiliser le SwissPass pour s'identifier comme utilisateur afin de rentrer dans le parking de vélos et pour payer son abonnement. Il explique qu'en 2017 il y a 13 ouvrages pour les vélos, ce qui représente 900 utilisateurs qui paient un abonnement vélo dans un parking contrôlé et sécurisé. Il ajoute qu'ils travaillent pour introduire dans leurs parkings des places pour les deux-roues motorisés, et qu'en 2017 il y a 13 ouvrages adaptés pour les motos, ce qui représente plus de 1000 places. L'auto partage avec Mobility implique plus de 70 places, et il y a également des macarons destinés pour Catch-a-Car avec plus de 100 véhicules.

M. Goumaz poursuit en indiquant que la dématérialisation représente un gros travail et que c'est avant tout la possibilité d'interconnecter les éléments qui octroient les droits de stationnement à des services de contrôle. Il précise que cela passe par une base centralisée qui enregistre les droits de stationnement provenant des différentes sources. Il indique que quand il y a un contrôle la base centralisée va confirmer ou non le droit de stationnement. C'est relativement complexe car il faut faire communiquer tous les équipements. Il relève que l'objectif est que le seul identifiant devienne le numéro de plaque. Le paiement par téléphone représente 16% des paiements en voirie avec plus de 20 000 personnes inscrites. Il ajoute qu'ils ont testé différents types de Scancar permettant de lire les plaques et d'analyser s'il y a un droit de stationnement. Il explique qu'en 2017 ils vont également dématérialiser le macaron. Il ajoute que cet été ils auront couvert toute la Ville de Genève avec les nouveaux horodateurs, et que la question sera alors celle des communes. Il indique que l'année prochaine ils vont étendre le paiement par téléphone à d'autres opérateurs, et qu'ils vont débiter la mise en œuvre de la Scancar. Il ajoute que la prochaine étape sera la dématérialisation de l'amende mais que cela ne dépend pas d'eux. Il indique que la Fondation a depuis longtemps dans les grands parkings des places pour les voitures électriques. Il ajoute qu'ils ont fait un appel d'offres pour un équipement plus important et qu'ils ont signé un contrat pour 99 bornes électriques supplémentaires, ce qui leur permet d'avoir 136 bornes électriques dans leurs différents parkings. Cette électricité est actuellement gratuite mais ils prévoient à terme d'en faire un service payant.

Un commissaire (MCG) s'intéresse à la gestion des places pour l'utilisateur et l'obtention de l'information par gestion électronique de type « smart concept ».

M. Goumaz répond qu'il y a des projets en cours afin de mettre en place des capteurs, mais que leurs priorités sont actuellement ailleurs.

M^{me} Charat précise que les capteurs sont une technologie qui est au point et qu'ils ont eu des discussions avec la Ville de Genève à ce sujet. Elle indique que ce projet sera déployé du côté étatique en collaboration avec la Ville de Genève. Elle explique qu'ils imaginent installer des capteurs sur les places de stationnement, d'abord à de fins statistiques sur des places bleues et blanches. Elle ajoute que dans un deuxième temps ils souhaitent équiper un quartier dense type quartier des banques avec ces capteurs. Elle indique que cela pourrait intervenir fin 2017 ou début 2018. Elle relève que le but est d'équiper 300 places, et de proposer une application smartphone pour qu'un automobiliste puisse avoir des informations sur les places disponibles. Elle précise qu'ils travaillent en collaboration avec la Ville de Genève et avec un fournisseur de Plan-les-Ouates, à savoir IEM.

Le commissaire demande quel est le taux de frontaliers au sein du personnel de la Fondation des parkings.

M. Goumaz répond que la tendance est en baisse, à 15,1% globalement en 2016, et à 16,5% spécifiquement sur le service du stationnement.

Le même commissaire demande si les contestations aux amendes sont en hausse par rapport au nombre de places ou si l'augmentation est proportionnelle. Il veut savoir également si certaines contestations sont justifiées.

M. Goumaz répond qu'il ne sait pas, puis précise qu'ils ont fait la statistique des cas où ils sont appelés au tribunal et qu'ils n'ont presque jamais perdu.

Enfin, le commissaire s'intéresse au taux d'occupation des parkings pour les motos.

M. Zuber répond que ce taux est en forte augmentation. Il précise qu'il y a 120 places à Cornavin, avec 60 abonnés fin 2015 et plus de 90 abonnés fin 2016. Il indique que dans deux ans ils arriveront très probablement à saturation dans les parkings les plus attractifs.

Un commissaire (PLR) demande ce que rapportent à la Fondation les places Mobility et Catch-a-Car.

M. Goumaz répond que Mobility paie un abonnement normal majoré de 25% car ces voitures occupent des places réservées et pour les places Catch-a-Car, elles sont en surface, et le macaron à une valeur de 400 F par année. C'est un macaron particulier, «Multizones», qui permet de se parquer sur des zones bleues et qui est accessible à tous. Il indique encore que le macaron

« Multizones Plus » est destiné aux entreprises et qu'il permet de se parquer sur les zones bleues et blanches. Ce dernier a un grand succès.

M. Zuber informe ensuite le commissaire qu'il y a effectivement deux places réservées au parking Saint-Antoine et que les personnes concernées paient 25% de plus.

M. Goumaz répond au commissaire, qui relève l'absence de construction de parkings sur la rive droite, qu'il y a le P+R du CERN, des Vergers et de Balaxert, ainsi que le P26 et le P47 avec 200 places P+R. Il précise que les parkings de la rive droite sont généralement plutôt libres. Il ajoute qu'il y a un projet de rénovation du P47 avec l'arrivée du TOSA.

Puis le même commissaire regrette la disparition du projet à la gare des Eaux-Vives, alors que la Ville de Genève a un étage disponible. Il relève que ce quartier est sinistré en matière de parkings.

M. Goumaz répond qu'il y a deux projets de parkings, un au nord et un au sud. Il ajoute que le projet au nord est un projet de la Ville.

Un autre commissaire (PLR) demande s'ils vont faire en sorte que le même abonnement puisse être utilisé par les deux-roues motorisés et les voitures.

M. Zuber répond que non. Il indique que des « pass » permettront d'aller dans plusieurs parkings avec le même abonnement moto, mais qu'il faudra un autre « pass » pour les voitures. Il ajoute que dans les nouveaux parkings les motos et les voitures rentrent par la même barrière mais que cela n'est pas les mêmes places et donc qu'il n'est pas possible de contrôler les quotas de places disponibles. Il précise que si une personne loue une place qui lui est spécifiquement attribuée, alors elle peut rentrer indifféremment avec sa voiture ou sa moto.

Ensuite, le commissaire demande combien il y a de places pour les vélos sur l'ensemble du territoire cantonal et si elles sont en nombre suffisant

M. Zuber répond qu'il y a environ 1000 places et que pour l'instant très peu de parkings pour les vélos sont saturés, mais que de nombreuses places seront construites dans le cadre des stations du CEVA.

M. Goumaz répond encore au commissaire que c'est la Fondation qui traite les contestations. En effet, ils gardent l'amende deux jours au sein de leur service et ensuite ils la donnent au service des contraventions.

Un commissaire (PDC) remarque que l'agrandissement du P+R P47 est coordonné avec l'arrivée du tram 15 au Grand-Saconnex et relève que le chantier devrait démarrer en 2021. Il demande quelles sont les difficultés pour mettre en place le paiement par téléphone dans les communes.

M. Goumaz confirme et répond qu'il n'y a pas de difficulté technique. Il indique que ce paiement se fait grâce à un contrôle numérique. Il faut donc que l'agent communal puisse interroger la plaque et se mettre d'accord avec les communes sur l'équipement que vont utiliser les agents. Il ajoute qu'il faudrait que la commune se connecte sur la base centralisée mais que c'est techniquement possible.

Puis M. Goumaz répond au commissaire sur l'intensité des contrôles des horodateurs. Il explique, que le taux de paiement est de 35% et que les contrôles devraient être plus stricts. Les moyens qui sont en train d'être mis en place devraient permettre d'augmenter l'efficacité des contrôles.

Ensuite, M. Goumaz répond à propos du personnel à un commissaire (EàG), il explique qu'il y a eu une période difficile il y a deux ans. La situation du service du stationnement n'est pas la plus simple. Il relève que depuis la grève ils ont identifié les problèmes, qu'ils ont réorganisé le service, mis en place des mesures et modifié le statut du personnel. Il a l'impression que cela va mieux même si le taux d'absentéisme est encore élevé.

Un commissaire (MCG) s'intéresse au différentiel entre les macarons et les places de stationnement par quartier.

M. Goumaz lui répond qu'il y a moins de places de stationnement que de macarons. Il indique que le nombre de macarons vendus en Ville de Genève reste stable. Il explique qu'il y a en moyenne 1,4 macaron par place. Il précise qu'ils n'ont pas de quotas pour la vente des macarons selon la loi.

Un commissaire (S) indique avoir entendu que le parking de la Gare des Eaux-Vives avait été repris par la Ville et les CFF et qu'ils espéraient qu'il revienne à la Fondation. Puis, il demande s'il y a des différences d'une commune à l'autre concernant le taux de recouvrement des recettes.

M. Goumaz répond que ce parking reviendra à la Fondation en tant qu'exploitant et non en tant que propriétaire. Pour les communes, cette comparaison est difficile à faire mais avec la Scancar notamment ils auront des données intéressantes permettant de faire ces comparaisons.

M. Goumaz répond à un commissaire (MCG) qu'ils réfléchissent à ajouter une signalétique plus visible pour trouver les horodateurs

M. Zuber ajoute que le choix de l'emplacement est difficile car il faut de l'ensoleillement et l'approbation de la Ville. Il souligne qu'ils réfléchissent à installer un panneau fixé sur l'horodateur pour mieux signaler l'emplacement de ce dernier.

M^{me} Charat indique à un commissaire (PLR) que ce n'est pas à la Fondation de proposer le macaron à une commune, mais que l'initiative doit venir de la

commune qui doit identifier un problème de stationnement ; la commune se tourne alors vers la DGT et il y a un échange technique afin de trouver la meilleure solution. Si la commune souhaite aller dans cette voie, la DGT l'autorise et la Fondation des parkings prend en charge la partie opérationnelle.

Le président demande pourquoi le bénéfice net est de 71% supérieur à ce qui avait été budgété et s'ils donnent quelque chose au canton sur le bénéfice net.

M. Goumaz répond que de gros investissements ont été reportés. Il ajoute que la dette du Prieuré a été valorisée. Puis précise qu'ils ne donnent rien au canton sur le bénéfice net. Il indique qu'ils ont dans le budget un montant prévu pour des activités liées à la mobilité, mais que leur budget provient des recettes des parkings, des horodateurs et des macarons. Il ajoute que c'est une volonté du législateur afin que la Fondation ait les moyens de réaliser son programme d'investissements dans le futur.

M. Goumaz indique également au Président qu'une place de stationnement est en moyenne contrôlée une fois par semaine.

Le président relève encore que les fonds propres de 159 millions couvrent pratiquement les fonds immobiliers de 167 millions. Il indique que les fonds propres représentent 84% du total du bilan. Il souligne que ces chiffres sont positifs. Il demande pourquoi les subventions investissements corporels de 2 millions sont soustraites des actifs immobilisés.

M. Goumaz indique qu'il répondra par écrit, puis répond à un commissaire (S) qu'ils n'ont pas eu de problème avec la Scancar. Il précise qu'il reste beaucoup à faire pour savoir exactement comment l'utiliser au mieux. Il précise qu'elle fait 1500 lectures à l'heure alors qu'un agent en fait 30 ou 40.

Un commissaire (PLR) demande si l'électricité est actuellement offerte aux véhicules électriques, combien de places permettent cette recharge et quel est le taux d'utilisation de ces places.

M. Goumaz confirme en indiquant qu'il y a une volonté politique d'encourager les véhicules électriques, mais que les nouvelles installations qui seront mises en place sont prévues pour être utilisées avec un prix supplémentaire. Il ajoute qu'à terme l'électricité sera donc payante. Puis, M. Zuber précise qu'il y a 130 places pour les voitures électriques et qu'il y a une dizaine de places pour les deux-roues motorisés et que de nombreuses places sont saturées.

Discussions et travaux de la commission.***Vote du PL 12115***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12115.

Pour : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au deuxième débat.

Titre et préambule : pas d'opposition – adopté.

Article unique : pas d'opposition – adopté.

Le président passe au troisième débat.

MCG indique être satisfait que le Fondation des parkings soit dynamique, qu'elle rapporte, qu'elle développe ses activités, et qu'elle ait stabilisé le taux de frontaliers au sein de son personnel. Il précise que le stationnement pour les deux-roues motorisés et les vélos doit encore être développé.

Pour le PDC, le commissaire annonce qu'il votera ce rapport. Il souligne que la Fondation des parkings est dynamique et jouera un grand rôle dans l'avenir au niveau de la mobilité dans le canton. Il précise qu'un effort est cependant à faire en termes de contrôles. Il relève les développements techniques que la Fondation applique afin d'améliorer son efficacité.

Un commissaire (PLR) indique que son groupe est globalement satisfait de ce qui a été présenté, et notamment des avancées technologiques entreprises par la Fondation des parkings. Il précise qu'en termes de planification il reste des secteurs oubliés, des quartiers difficiles et sinistrés en matière de places disponibles. Il précise que depuis des années l'offre de macarons par rapport aux places disponibles a atteint des taux qui sont difficiles à gérer, créant ainsi du mécontentement.

Un commissaire indique que le groupe Socialiste votera ce rapport. Il ajoute que le travail de la Fondation des parkings est indispensable pour la réalisation de P+R et pour le contrôle du stationnement. Il relève cependant un bémol concernant les recettes des horodateurs. Il ajoute qu'il n'est pas convaincu par la reconstruction d'un parking à la place des Alpes, puisque Genève essaye dans un même temps de réduire la circulation au centre-ville.

Le représentant d'EAG espère que l'amélioration des conditions du personnel va se poursuivre.

Un commissaire (UDC) indique que son groupe votera ce PL et partage globalement ce qui a été dit concernant la planification de nouveaux parkings et l'adaptation aux nouvelles technologies. Il relève que les comptes sont bien tenus et que la situation est saine.

Le président met aux voix le PL 12115 dans son ensemble.

Pour : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Le PL 12115 est accepté à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés, au nom de la commission, nous vous remercions par avance de bien vouloir soutenir ce projet de loi voté à l'unanimité.

Projet de loi (12115-A)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016;
vu la décision du conseil de fondation du 13 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016 est approuvé.



Fondation des parkings

PL 12115 approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016

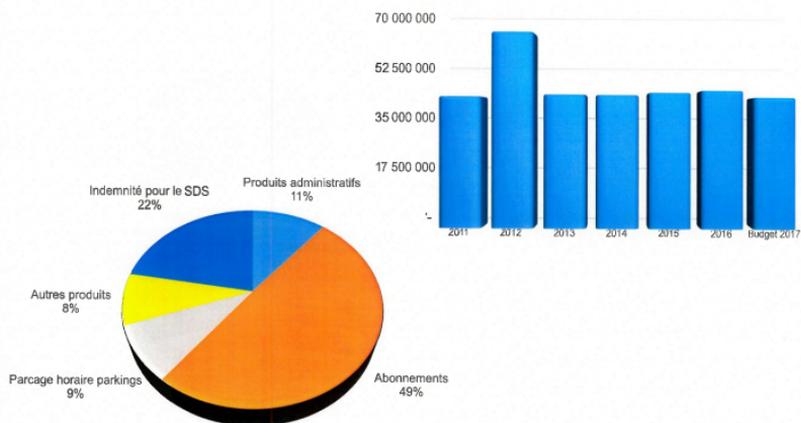
Commission des Transports

Mardi 23 mai 2017

2016 Faits marquants

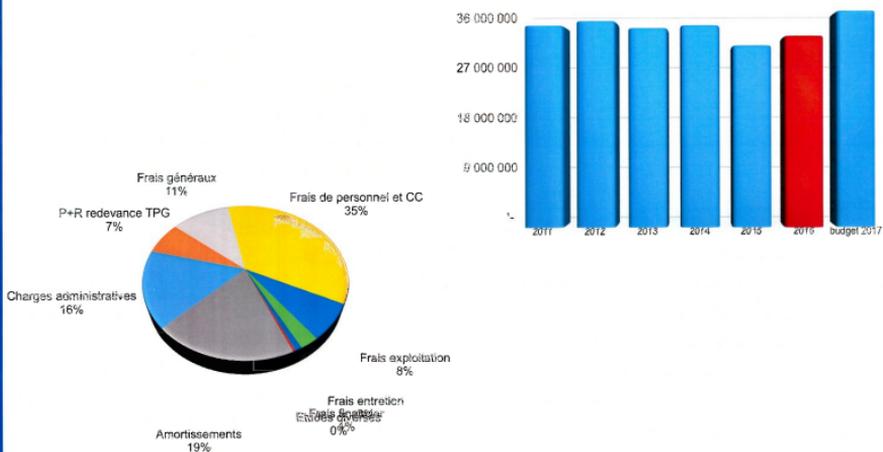
- Construction parking des Gazomètres
- Parking CEVA Chêne-Bourg
- Rénovation du parking David Dufour
- Ecoquartier des Vergers
- Parkings 2RM et parkings vélos
- Nouvelles zones macarons
- Croissance continue du Multizone Plus
- Dématérialisation
- Horodateurs connectés
- Scancar
- Electromobilité
- Nouveau Statut du personnel

Produits de la fondation



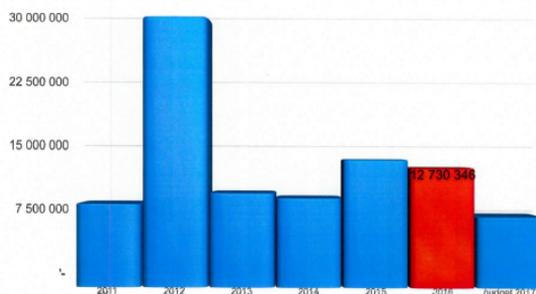
Source : Rapport interne 31.12.2016

Charges de la fondation



Source : Rapport interne 31.12.2016

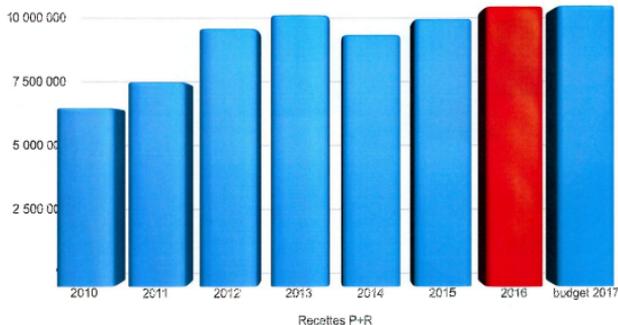
Evolution du résultat de la fondation



Remarque : Recettes extraordinaires de vente du parking P26 en 2012 pour 20.6 mios et du P49 en 2011 pour 2.7 mios CHF

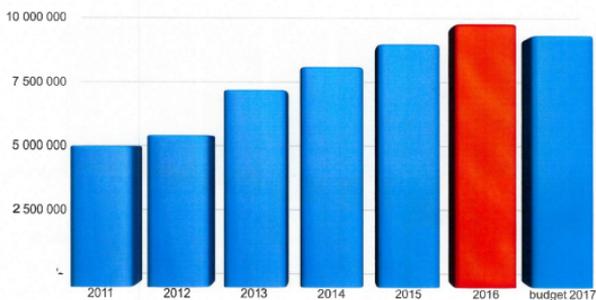
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution des recettes des P+R



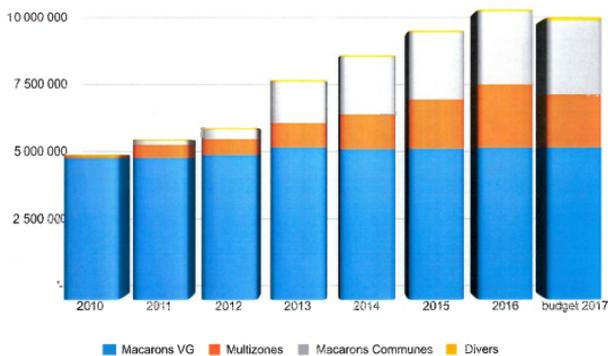
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution du résultat des macarons



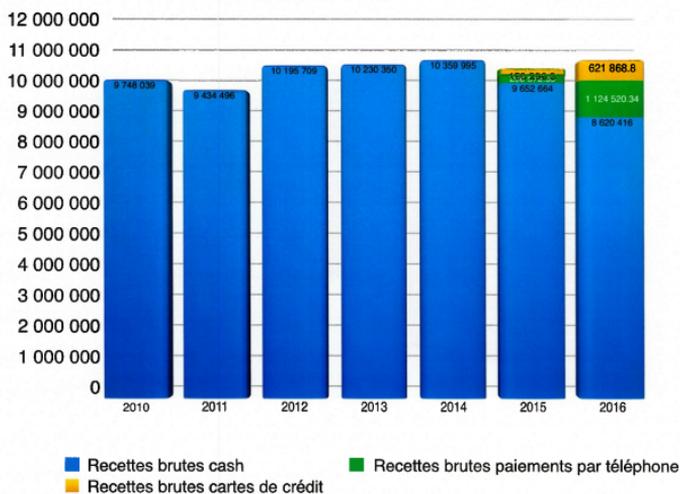
Source : Rapport interne 31.12.2016

Evolution des recettes des macarons

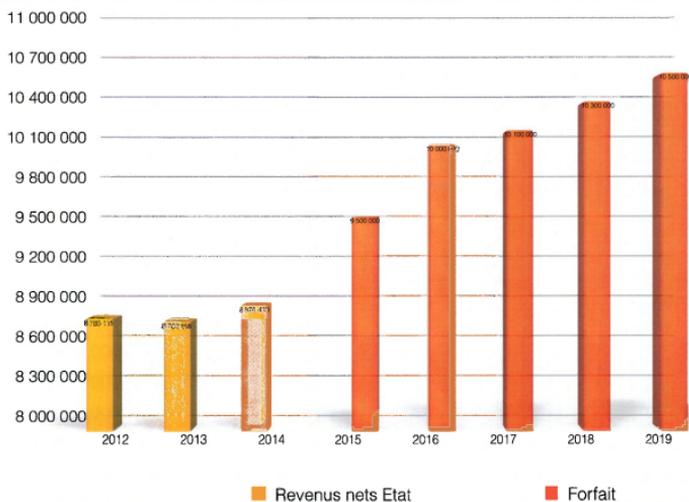


Source : Rapport interne 31.12.2016

Recettes brutes Voie publique



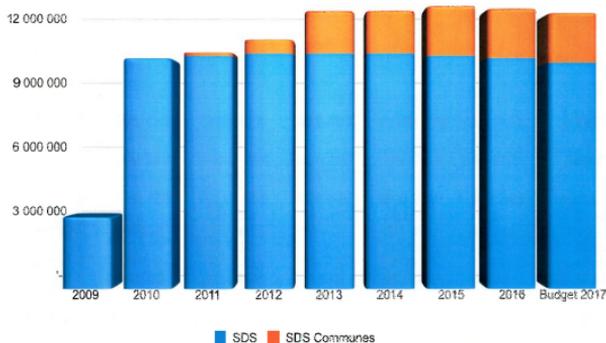
Revenus nets de l'Etat



Tri-monnaie : dépenses

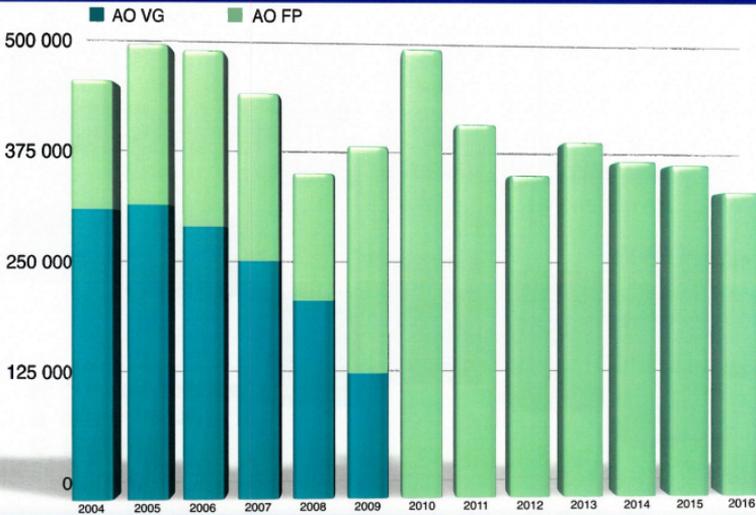
	2014 TM	2014 VP	2014 TM+VP	2015 TM	2015 VP	2015 TM+VP	2016 TM+VP	BU 2017 TM+VP
Personnel yc charges	459 675	287 274	746 949	423 272	249 031	672 303	695 292	641 490
Frais généraux	22 828	2 720	25 548	31 904	184 989	216 893	300 151	222 855
Loyer	15 000	5 000	20 000	15 000	4 400	19 400	19 400	17 190
Matériel	4 199	167 103	171 302	4 698	68 973	73 671	58 324	84 000
Véhicules	11 447	14 263	25 710	15 427	9 532	24 959	15 460	30 000
Tickets	0	53 729	53 729	0	16 459	16 459	26 813	20 000
Amortissements	58 450	63 046	121 496	58 792	300 972	359 764	613 740	819 191
Entretien installation	11 086		11 086	9 118	6 220	15 338	20 357	19 350
Total charges	582 685	593 135	1 175 820	558 211	840 576	1 398 787	1 747 537	1 854 076
Recettes	840 411	700 713	1 541 124	809 103	-207 570	601 533	366 805	300 000
Résultat	257 726	107 578	365 304	250 892	-1 048 146	-797 254	-1 380 732	-1 554 076

Evolution des recettes du Service du stationnement

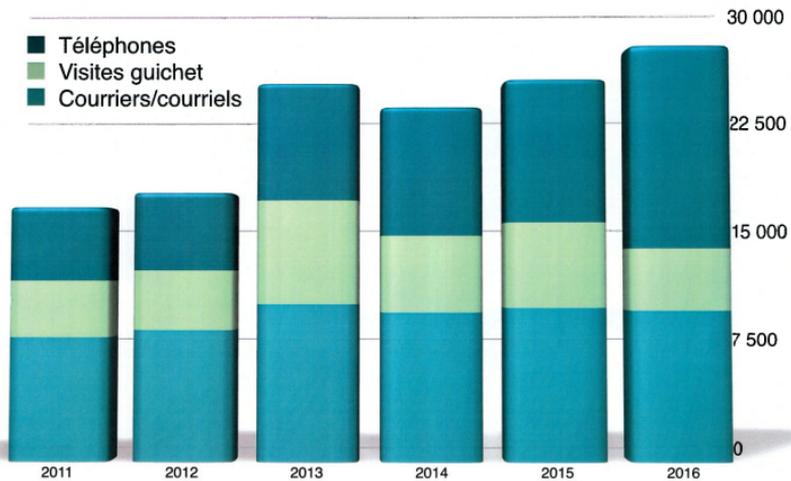


Source : Rapport interne 31.12.2016

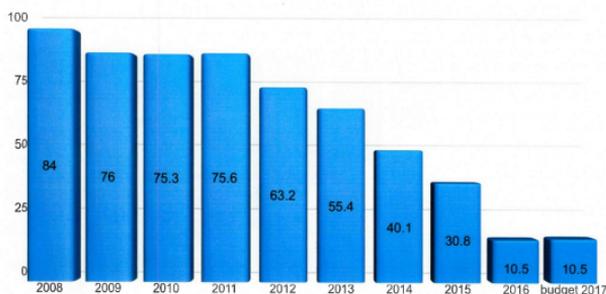
Amendes d'ordre



SDS Service client

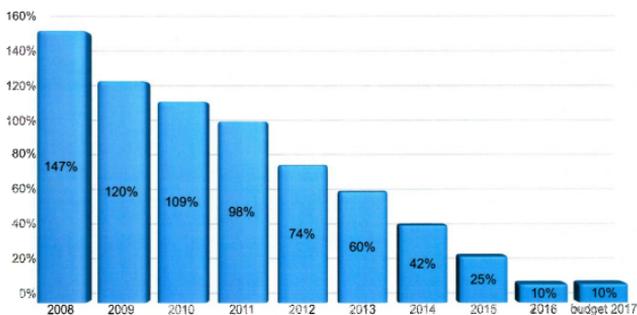


Evolution de la dette



Remarque : montants en millions de CHF; hypothèse du budget 2016 de renouvellement de tous les « à terme »

Taux d'endettement



Remarque : taux d'endettement = (somme des emprunts et dettes) / total des capitaux propres au 31.12

Construction des parkings 2017 – 2027 (1/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2017	Carré-Vert / Gazomètre	Hab+courte durée	S/Terrain	200	8.9	200
2019	Vandoeuvre-Cognny	P+R	Surface	80	0.7	1130
	MICA	P+R	Surface	250	2.2	
	Gare Chêne-Bourg	Multi	S/Terrain	500	21.6	
	Bernex amont (Vailly) (provisoire)	P+R	Surface	300	2.1	

Source : Département Travaux

Construction des parkings 2017 – 2027 (2/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2020	Bernex aval	P+R	S/Terrain	250	15.3	2100
	Bachet Gui Phase 1	P+R et Habitants	S/Terrain	650	24.8	
	Bachet-Trèfle Blanc	P+R	S/Terrain	1200	74.8	
2021	Alpes	Multi	S/Terrain	500	26.5	500
2022	Pallanterie	P+R	Surface	150	1.0	150
2023	Perly Est	P+R	Elevation	800	28.0	800

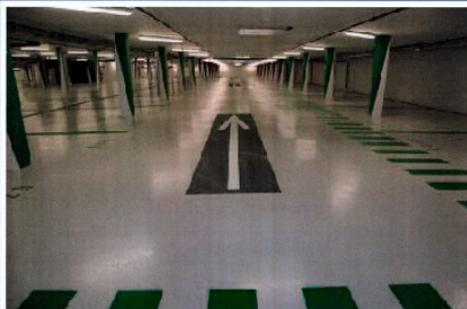
Source : Département Travaux

Construction des parkings 2017 – 2027 (3/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2025	Bachet Gui Phase 2	Habitants	S/Terrain	136	3.3	736
	Tuilleries	P+R	Elevation	600	25.0	
2026	P47	P+R	Elevation	500	1.6	500
2027	Bernex amont (Vailly) (définitif)	P+R	S/Terrain	400	23.3	400
				6516	259.1	6516
2019	Lancy-Pont-Rouge	Vélostation	S/Terrain	1'250	3.2	1500
	Eaux-Vives Sud	Vélostation	S/Terrain	250	0.6	
				1500	3.8	1500

Source : Département Travaux

Nouveaux parkings



Parking des Gazomètres

Parking des Vergers (Meyrin)



Projet parking des Alpes



LEGENDE:

Parking VERT - Variante 2 dans le parc d'activités

100 places / étage x 5 étages = 500 places
 500 places @ 25'000CHF/place = 12'500'000
 (pas d'emprise sur le domaine public - construction
 aérien, le bail du restaurant doit être résilié)

Parking ROUGE - Variante 4

100 places / étage x 5 étages = 500 places
 500 places @ 25'000CHF/place = 12'500'000
 (emprise sur le domaine public env. 3300m²
 possibilité d'implanter des bâtiments, dépend
 de la réaffectation de la gare de Lyon - CC/CH)

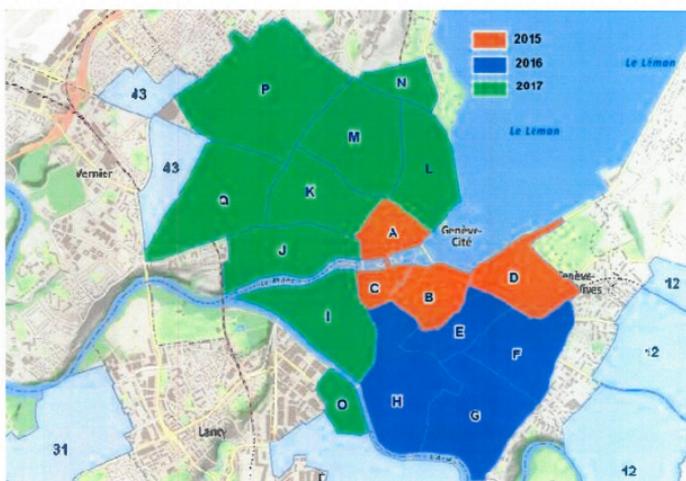
Parking BLEU - Variante 5

100 places / étage x 5 étages = 500 places
 700 places @ 20'000CHF/place = 14'000'000
 (emprise sur le domaine public env. 3000m²)

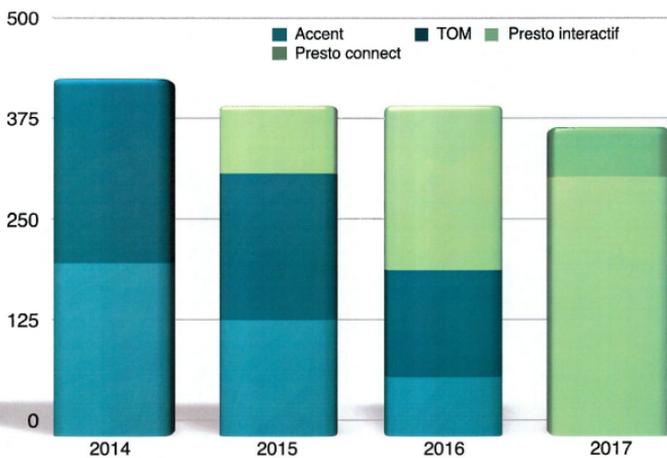
Nouvelle génération d'horodateurs (2015-2017)



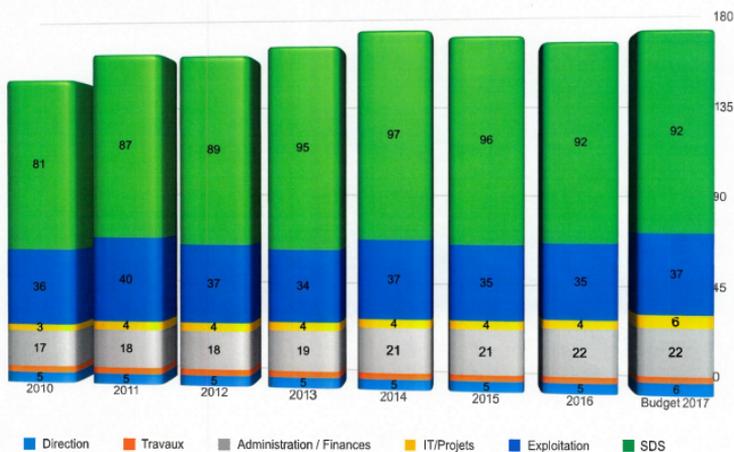
Carte de déploiement horodateurs



Renouvellement des horodateurs



Evolution de l'effectif en nombre de postes



Source : Ressources humaines

Parkings vélos



Stationnement visiteurs vélos actuel

- Caisse Skidata
- Ticket d'accès + vignette vélo
- Le tarif jour actuellement à CHF 1 passera prochainement à CHF 2



Stationnement vélos futur

- Achat par smartphone, durée modulable
- Pas de caisse
- Accès par badge Swisspass
- Identification de l'utilisateur par BD Swisspass
- Vignette code barre collée sur vélo contrôlée par smartphone



Parkings à vélos 2017 (13 ouvrages)

1. **HÔTEL DES FINANCES**
Avenue Saint-Jacques

2. **LOMBARD**
rue de la Lombardie

3. **P+R BERNEUX**
Avenue Bernex 199

4. **P+R ÉTOILE**
Carrière de l'Étoile 1

5. **P+R GENEVE-PLAGE**
Quai de la Corniche 7

6. **P+R PRÉ-BOIS**
rue de la Prébois 17

7. **P+R SOUS-MOULIN**
rue de la Prébois 1

8. **P+R SECHURON**
Avenue de la Prébois 1

9. **P+R VOIE CENTRALE**
rue de la Voie Centrale 4

10. **SAINT-ANTOINE**
Rue de la Chapelle - Fribourg 16

11. **UNI-DUQUOI**
rue de la Prébois 17

12. **VELOSTATION CFF COMVAVIN**
Rue de la Prébois 17

13. **VELOSTATION MONTBRILLANT**
Rue de la Prébois 17



Utilisateurs payants 2016 (total 901)

P+R Bernex

1.8%

P+R Étoile

5.3%

P+R Voie Centrale

5.4%

P+R Sous-Moulin

10.6%

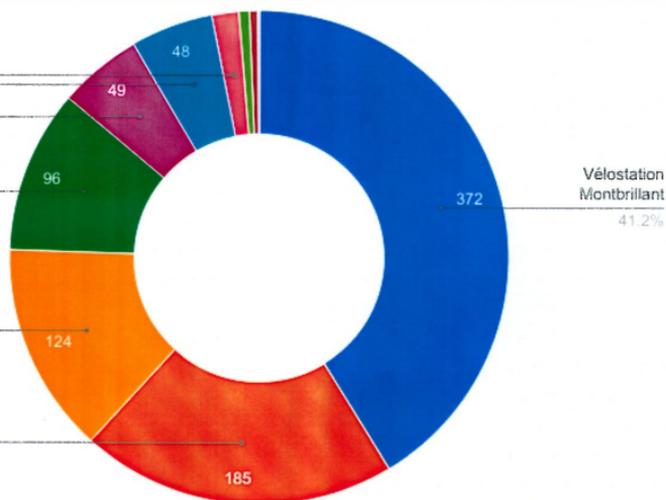
P+R Genève-Plage

13.7%

Vélostation CFF

Grottes

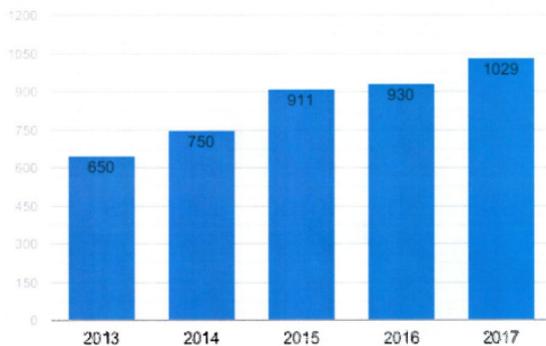
20.5%



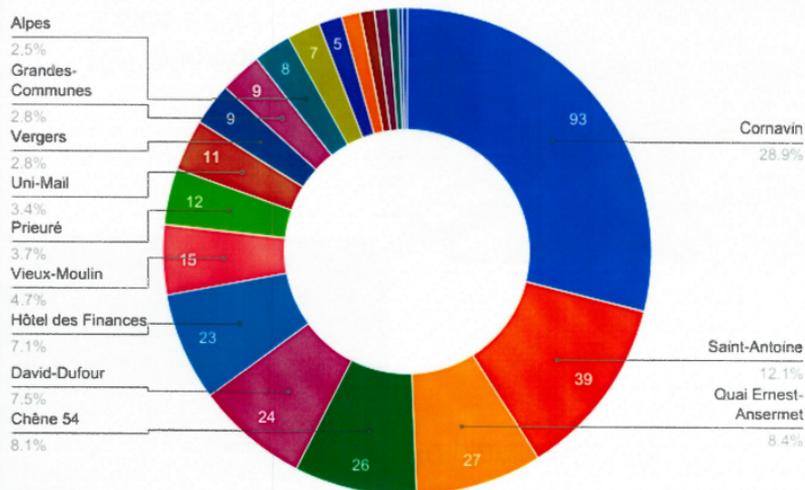
2RM : Parkings publics 2017 (13 ouvrages)



Offre 2RM dans les parkings publics et privés



Abonnements 2016 (322 abonnés dans 20 parkings)



Autopartage

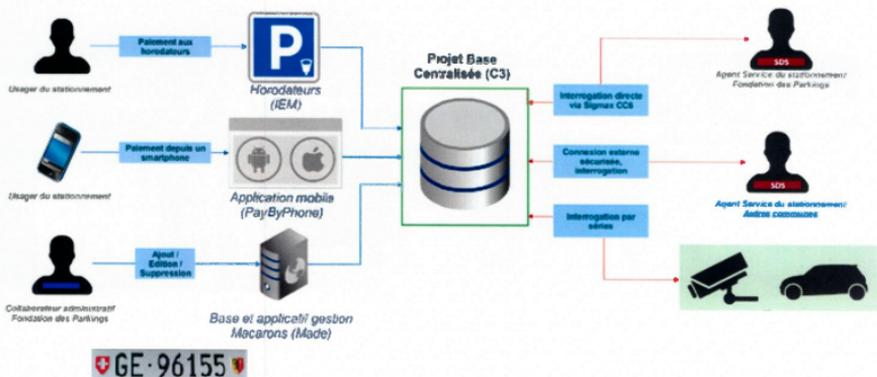


70 places Mobility

100 macarons
Catch-a-Car



Base de données centralisée (2016) Gestion des droits de stationnement



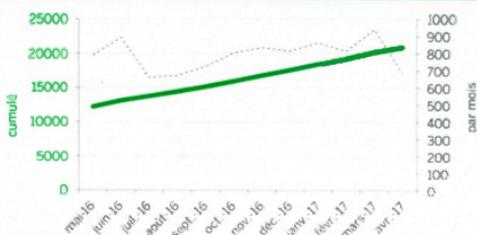
Base centralisée



Paybyphone

Env. 16%
des paiements

nombre d'inscriptions



P



+



=



=



=



=



=



=



=



=



=



=



=



=



=



Je me gare, je choisis
ma durée, c'est réglé !

www.geneve-parking.ch



FONDATION DES PARKINGS

vous rendre la ville plus facile

Scancar : une aide au contrôle



Modèle ARVOO
Société hollandaise



Modèle GENETEC
Société canadienne



Modèle GENETEC
Société canadienne



2010

- Appareils de contrôle avec reconnaissance de plaques

2015

- Paiement par téléphone : Paybyphone
- 1/3 Horodateurs avec saisie No plaque

2016

- Base de données : droits de stationnement
- Appareils de contrôle : 2ème génération
- Contrôle par Scan Car : pilote

2017

- Dématérialisation du macaron
- Création d'un portail client FP
- 100% Horodateurs avec saisie No plaque
- Extension dématérialisation aux Communes?

2018

- Paiement par téléphone : Autre(s) opérateur(s)
- Contrôle par Scan Car : mise en oeuvre
- Apps, Statistiques, Planification, tarification, informations dynamiques

20??

- Dématérialisation de l'amende ?

Electromobilité



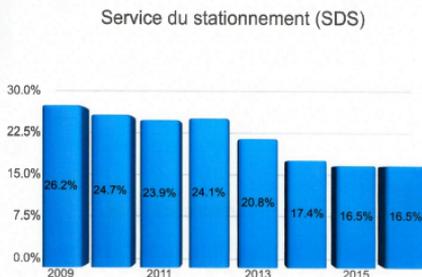
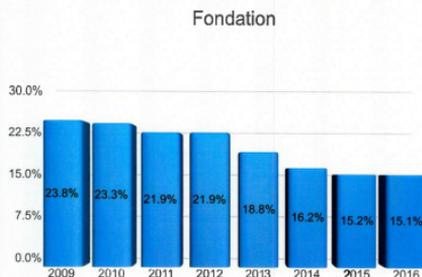
Electromobilité

PARKINGS	Propriétaire	début 2016	Cases rajoutées en 2017	ml 2017	Localisation des nouvelles places	Mise en service
P+R Etoile	FdP	6	6	12	6 places au niv+2	5/3/17
P+R Genève-Plage	FdP	12	12	12	6 places au niv-2 et 6 places au niv-3	5/18/17
P+R Molliesulaz	FdP		6	6	6 places au rez	
P+R Sâcheron	FdP	4	8	12	8 places au niv+1	
P+R Sous-Moulin	FdP	2	10	12	6 places au rez et rajouter 4 places au niv+2	
Alpes	FdP		4	4	4 places au niv+2	5/18/17
Saint-Antoine	FdP	6	6	12	6 places au niv-4	5/2/17
Saint-Antoine	FdP		3	3	3 places 2RM au niv-1	
Gazomètres	FdP		6	6	6 places au niv-1	4/3/17
David-Dufour	Etat GE	2	2	4	grouper les 4 cases au niv-3	
Hepia	Etat GE	1	3	4	grouper les 4 cases au niv-2	
Hôtel des finances	Etat GE	3	2	5	2 places au niv-3 niv-2	5/22/17
Quai Ernest-Ansermet	Etat GE	2	2	4	grouper les 4 cases au niv-1	
Uni-Dufour	Etat GE	2	2	4	grouper les 4 cases au niv-1	
Uni-Mail	Etat GE	1	3	4	grouper les 4 cases au niv-1	5/2/17
Lombard	CPEG	2	6	8	2 places à côté des existantes et 4 au sous-sol inférieur	
Cornavin	P Cornavin SA	4	8	12	2 places au niv-2 à côté des existantes et 6 places au niv-3	
Plainpalais	P Plainpalais SA	2	10	12	4 places au niv-1 à côté des existantes et 6 pla	5/22/17
TOTAUX		37	99	136		



Merci de votre attention !

Evolution du nombre de permis frontaliers



Source : Ressources humaines



Macarons vs places bleues

